



Avis public

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral Châteaudun

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 4 juin 2024 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à convertir une habitation unifamiliale isolée en habitation bifamiliale isolée.

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 6 421 660 du cadastre du Québec. Il est situé au 649 de la rue Corbin.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 18 mai 2024

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002